



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-85**

Séance publique du

24 juillet 2020

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20200724- lmc1169399-DE-1-1
Date de signature : 30/07/2020
Date de réception : jeudi 30 juillet 2020


**OBJET : CREATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DES TRAVAUX - DESIGNATION DES
REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 24 juillet 2020 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/07/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Fabienne VINCENTI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
Direction Administrative

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUILLET 2020

Nomenclature : 5.3
Designation de représentants

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : CREATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DES TRAVAUX - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Selon les dispositions de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative d'une de ses membres.

Ces commissions permettent d'étudier les dossiers et projets de délibérations soumises au Conseil. Le Maire en est le Président de droit.

Par ailleurs, dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de l'expression pluraliste des élus de l'Assemblée communale avec une pondération qui reflète fidèlement la composition de l'Assemblée municipale au jour de la création de cette commission.

Cette Commission Municipale des Travaux sera chargée de formuler des avis sur les questions touchant aussi bien à l'entretien de l'existant, dans les domaines du bâtiment, de la voirie et des réseaux, qu'aux demandes de prise en charge par la Ville de voies ou d'équipements publics qui seront soumis par délibération au Conseil Municipal.

Il convient donc de procéder à la création de cette dernière et de procéder à la désignation de ses membres. Elle sera composée de 11 membres. En fonction de l'ordre du jour, pourront également être conviés les élus de Quartiers concernés ainsi que les représentants des services municipaux.

Les membres de cette commission seront désignés suivant le système de la représentation proportionnelle avec une pondération qui reflète fidèlement la composition de l'Assemblée municipale au jour de la création de cette commission, soit 11 membres :

- 8 membres issus de la majorité
- 2 membres issus de la liste « AIX AU CŒUR » (Mme PETEL)
- 1 membre issu de la liste « AIX EN PARTAGE » (M PENA)

Etant entendu que les listes des candidats qui peuvent être incomplètes, doivent être déposées auprès de la Direction des Assemblées au plus tard un jour franc avant la séance du Conseil Municipal.

Enfin, en application des dispositions de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une nomination ou une présentation est votée au scrutin secret et après deux tours, si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix l'élection est acquise au plus âgé. Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pouvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidature, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant et il en est donné lecture par le maire.

Compte tenu de ces indications, je vous demande, Mes chers Collègues de bien vouloir :

- **DECIDER** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette désignation,
- **DIRE** que cette commission sera composée de 11 élus désignés pour permettre l'expression pluraliste des élus de l'Assemblée communale avec une pondération qui reflète fidèlement la composition de l'Assemblée municipale au jour de la création de cette commission,
- **PROCEDER** à la désignation, dans les conditions précitées, de 11 représentants devant siéger à la Commission Municipale des Travaux.

**RAPPORT N°02.07 : CREATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE
DES TRAVAUX – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

LISTES DEPOSEES

LISTE « LA PASSION D'AIX »

JL. VINCENT
J. BOUDON
MP SICARD DESNUELLE
O. BONTHOUX
S. JOISSAINS
M. ZAZOUN
G. DONATINI
E. CHEVALIER

LISTE « AIX AU CŒUR »

ALAIN PARRA
JOSY PIGNATEL

LISTE « AIX EN PARTAGE »

PIERRE SPANO

RESULTATS

SONT ELUS :

POUR LA LISTE « LA PASSION D'AIX » : (40 POUR – 15 NE PARTICIPENT PAS AU VOTE)

JL. VINCENT
J. BOUDON
MP SICARD DESNUELLE
O. BONTHOUX
S. JOISSAINS
M. ZAZOUN
G. DONATINI
E. CHEVALIER

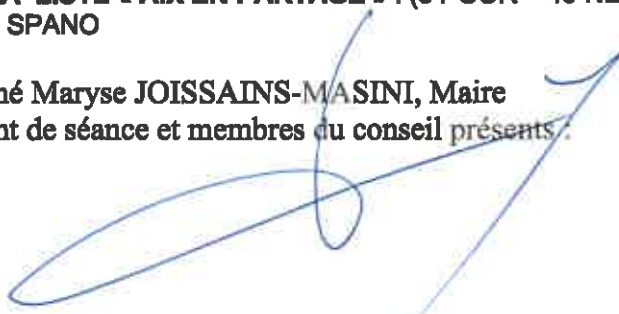
POUR LA LISTE « AIX AU CŒUR » : (9 POUR – 46 NE PARTICIPENT PAS AU VOTE)

ALAIN PARRA
JOSY PIGNATEL

POUR LA LISTE « AIX EN PARTAGE » : (6 POUR – 49 NE PARTICIPENT PAS AU VOTE)

PIERRE SPANO

Ont signé Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire
Président de séance et membres du conseil présents :



Compte-rendu de la délibération affiché le 30/07/20
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T)

« Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»